

**Présents : 12**

**Absents : MM. HUET, BONVALOT, Mme LESCHEMELLE, excusés**

**Pouvoirs : M. HUET donne pouvoir à M. RAPINAT**

**M. BONVALOT donne pouvoir à M. JANNY**

**Mme LESCHEMELLE donne pouvoir à Mme BRENGLE**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :**

- **Extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité et du réseau de communications électriques rue des Nuattes,**
- **Evolution du bureau de poste.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**RAPPORT N° 1      Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2018**

Le conseil municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

**RAPPORT N° 2      Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au 01.10.2018**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le nouveau régime indemnitaire pour les agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 qui comprend l'IFSE et le CIA avec les montants minimums fixés à zéro et les plafonds dans la limite de ceux prévus par la loi et en respectant les modalités de versement prévues.

Une grille évaluative sera mise en place par la commission du personnel

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 3</b>	<b>Mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales</b>
---------------------	--

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, 5 conseillers municipaux pour la mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales :

- MM. DENORMANDIE, ERRANDONEA et Mme BRENGLE pour la liste majoritaire,
- M. RAPINAT et Mme CARILLON pour la liste minoritaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 4</b>	<b>Approbation des modifications statutaires du SDDEA</b>
---------------------	---

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications statutaires adoptées à l'assemblée générale du 28 juin 2018 du SDDEA.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 5</b>	<b>Transfert de la compétence voirie uniquement pour « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » à la CDC</b>
---------------------	--

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette prise de compétence par la CDC pour la portion de 140 m route d'Onjon de la RD 126 située entre la RD 960 et la rue de la ZAE des Plants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Avis sur la prise de compétence « aménagement numérique » par la CDC et modifications de ses statuts</b>
---------------------	---

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts pour permettre à la CDC de prendre la compétence facultative aménagement numérique en vue du cofinancement du réseau Très Haut Débit porté par la Région Grand Est.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Instauration de la Taxe de Séjour Unique par la CDC et conventionnement avec la commune</b>
---------------------	--

**Extrait de la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2018 :**

« Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire,

**Décide**

- D'instaurer la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2019 sur l'ensemble de la communauté de communes, à l'exception des communes de Rouilly-Sacey, Géraudot et Bouy-Luxembourg ;
- D'approuver le taux de 2,5% pour les hébergements sans classement ou en cours de classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau et selon le 3ème alinéa de l'article L.2333-30 du Code Général des Collectivités territoriales ;

- D'approuver le barème de la taxe de séjour, tel que présenté en annexe 2 sur l'ensemble des communes constituant la communauté de communes, à l'exception de Rouilly-Sacey, Géraudot, et Bouy-Luxembourg, à compter du 01 janvier 2019 ;
- D'approuver l'exonération de la taxe de séjour pour les hébergements dont le montant du loyer par personne et par nuitée est inférieur à 18,00 €, s'appliquant à tous les hébergements touristiques à l'exception des campings, terrains de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, et des emplacements dans des aires de camping-cars.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte administratif et financier relatifs à la taxe de séjour. »

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération n° 61/2018 de la CDC instaurant la taxe de séjour unique et autorise le Maire à signer la convention avec la CDC pour que celle-ci reverse chaque année la part de la Taxe de séjour correspondant à la totalité des recettes perçues par la commune de Piney en 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 8</b>	<b>Désherbage à la Médiathèque</b>
---------------------	------------------------------------

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que les documents proposés par Anne GAYET sortent des collections de la Médiathèque.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 9</b>	<b>Extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité et du réseau de communications électriques rue des Nuattes</b>
---------------------	---

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette extension de réseau pour la construction d'une maison d'habitation rue des Nuattes pour un coût de 8 780 € et un coût résiduel pour la commune (60 %) de 5 240 €.

Cette décision ne sera validée qu'après dépôt d'un permis de construire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Faut-il prévoir un éclairage public ?

La décision sera prise lors du dépôt du permis de construire.

<b>RAPPORT N° 10</b>	<b>Evolution du bureau de poste</b>
----------------------	-------------------------------------

La poste propose d'ouvrir un relais poste pour fermer le bureau de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création d'un relais poste.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Accepte le devis pour dégazage et découpage de deux anciennes citernes à fuel au 1 rue Louis Husson et au 5 rue de l'église,

- Information sur le SCOT de la Région Troyenne,

- Réflexion sur la proposition de points de regroupement de collecte par le SIEDMTO,

- Information sur les travaux réalisés et en cours,

- La commune n'utilisera pas son droit de préemption urbain sur les propriétés des Consorts PUTOIS, SCURI et MAILLART,

- Elaguer la végétation près du panneau STOP à Villevoque (propriété Alexandre MILLION),

- ADRAST : l'arrêté sera pris en même temps qu'Eclaron, Lesmont, Crenoy, Mesnil-Sellières,

- Informer les membres du conseil municipal par mail des deuils sur la commune,

- Voir pour blocs béton pour manifestations,

- Voir pour main courante du terrain de foot,

- Local à construire pour le Comité des Fêtes au local technique,

- Coordonnées des conjoints des membres du conseil municipal à chaque conseiller.

**Séance levée à : 23 H**